

Charte de protection des sentiers entre le Club Vosgien et le Parc

Les sentiers : un patrimoine commun et un atout pour la découverte douce du massif des Vosges



Laurent Seguin, président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et Alain Ferstler, président de la Fédération du Club Vosgien ont signé, au sommet du Hohneck le 11 octobre, une convention cadre et une charte de protection des sentiers du Massif Vosgien. Cet engagement fort en faveur de la préservation des sentiers est une mission d'intérêt général qui s'inscrit dans une volonté partagée du respect de la nature. Il a été pris en présence de Laurent Touvet, Préfet du Haut-Rhin, Denise Buhl et Bernard Gerber, conseillers régionaux de la Région Grand Est, Alain Grappe, conseiller départemental du Haut-Rhin. Étaient également présents les maires d'Hohrod et Aubure ainsi qu'un important cortège d'élus, de représentants des services de l'État et du monde associatif des versants alsaciens et lorrains.

> Les sentiers : un patrimoine du massif vosgien et une partie intégrante du paysage

Balisés et entretenus par le Club Vosgien, les sentiers du massif des Vosges sont des éléments constitutifs du paysage, à haute valeur patrimoniale. Ce réseau unique en France est le fruit d'une longue histoire. Il constitue une des pièces maîtresses de la richesse et de la diversité paysagère locale.

De près, ces sentiers surprennent à chaque virage, obligent à régler son pas en fonction de la pente et des accidents de terrain, sensibilisent à l'insolite. Ils permettent d'entendre les bruissements du décor, le ruissellement discret du cours d'eau, le chant des oiseaux, d'admirer l'éclat des fleurs sauvages et le spectacle d'un rayon de soleil dans le contre-jour d'un sous-bois.

Ils créent aussi des liens sociaux, valorisent une découverte respectueuse de l'environnement et de son prochain. Ces sentiers font partie intégrante du paysage et constituent un patrimoine à protéger. Ils permettent la découverte non invasive de la nature, le ressourcement et la pratique d'une activité physique. Ils sont un support, un atout dans les domaines de la santé publique, de l'économie, de la valorisation des paysages et du cadre de vie et contribuent au renom et au développement touristique du massif vosgien.

> Poursuivre la sensibilisation et la concertation

Pour le Parc, cette charte est un moyen didactique de sensibilisation du grand public au regard des enjeux liés à la fréquentation des milieux. Une charte en parfaite cohérence avec sa gestion des espaces préservés (Natura 2000, réserves naturelles nationales etc...) et son nouveau programme « Quiétude Attitude ». Elle représente une première étape sur le chemin de la concertation qui doit être poursuivi avec les propriétaires, les communes, les communautés de communes, les collectivités locales et territoriales, les services de l'État, l'Office National de la Forêt, les chasseurs, les associations d'usagers autres que pédestre et en particulier les associations de VTT.

Pour le Club Vosgien, et sa structure départementale Haut-Rhinoise, il s'agit aussi de sensibiliser les usagers à la fragilité de la nature, au respect de la réglementation spécifique qui concerne les zones protégées mais aussi les biens traversés qu'ils soient agricoles, forestiers ou touristiques en les incitant à rester sur les sentiers.

> Prendre en compte la cohabitation des pratiques

Même si certains sentiers identifiés comme fragiles ont vocation à être réservés à la circulation pédestre, bien d'autres sont compatibles avec la circulation d'autres usagers sous forme « d'itinéraires partagés ». Ces itinéraires sont nombreux. Le Parc et le Club Vosgien souhaitent mener une réflexion avec les associations de VTT, notamment en ce qui concerne la gestion des fréquentations, au nom du principe de bonne cohabitation entre usagers de la nature. Les deux structures signataires invitent donc les associations de VTT à construire, dans la collégialité, une charte VTT dans le massif vosgien. Le but affiché de cette coopération est de permettre une cohabitation apaisée entre randonneurs, cyclistes et autres usagers. Ce vaste chantier à venir, qui sera animé par le Parc demandera de l'écoute mutuelle, des discussions techniques et sereines.

La charte de protection des sentiers signée au Hohneck doit être une étape dans un processus de dialogue, une refiguration de la rédaction de la future charte VTT.

CONTACTS PRESSE :

Joseph Peter - Club Vosgien / mailpeterjoseph@gmail.com – 06 86 26 28 69
Isabelle Colin - PnrBV / i.colin@parc-ballons-vosges.fr : 03 89 77 90 23